



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 28 MARS 2017

LES PROPOSITIONS DE LA LNR POUR LE RUGBY FRANCAIS

Extension de la mise à disposition des joueurs internationaux, renforcement des JIFF, réforme des indemnités de formation...La Ligue Nationale de Rugby dévoile ses propositions pour un dialogue ouvert avec la FFR.

La Ligue propose des actions concrètes pour l'attractivité et la performance du rugby français : la mise à disposition des joueurs internationaux, la place des joueurs issus de la formation française dans le championnat et pour l'ensemble de la filière de formation.

EXTENSION DE LA MISE A DISPOSITION DES JOUEURS INTERNATIONAUX

Le sujet aujourd'hui est l'optimisation des conditions de préparation des joueurs internationaux. En juillet 2016, la Ligue avait déjà étendu la période de disponibilité des joueurs en équipe de France à 111 jours. Cette initiative commence à peine à porter ses fruits, mais les clubs professionnels sont prêts à aller plus loin pour passer un nouveau cap :

- Elargir la liste Elite à 40 ou 45 joueurs (au lieu de 30) pour que les sélectionneurs puissent travailler, à chaque période internationale, avec les 30 joueurs sélectionnés dans les meilleures conditions.
- Prolonger l'intersaison des internationaux de 8 à 10 semaines. Cette intersaison élargie permettra aux internationaux de disposer d'une période de repos et de développement correspondant aux standards des plus grandes nations mondiales.
- Quel que soit l'accord qui sera trouvé au plan financier, cette mise à disposition sera financée en grande partie par la LNR.

Au plan sportif et c'est là l'essentiel, la proposition de la LNR permet d'optimiser les conditions de préparation du XV de France, sans avoir besoin de remettre en cause le statut juridique des joueurs. Elle s'inscrit dans un cadre juridique clair et existant qui est l'extension de la mise à disposition et de l'intersaison prévues par la convention.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TEMPS DE JEU DES JOUEURS FRANÇAIS

L'objectif de la Ligue est de promouvoir des championnats attractifs qui irriguent une équipe de France compétitive, au plus haut niveau mondial. En ce sens, La LNR souhaite encourager le temps de jeu des joueurs issus de la formation française dans le Top 14 et la Pro D2.

Le comité directeur de la LNR a pour cela voté en septembre dernier une réforme en profondeur du dispositif des Joueurs issus des filières de formation françaises. A partir de 2017-2018, il n'y aura plus que 16 non-JIFF autorisés en contrats pro et contrats espoirs, sachant que chaque équipe devra présenter une moyenne sur la saison de 14 JIFF sur ses feuilles de match.

Alors que le dispositif JIFF ne reposait jusqu'à présent, s'agissant des joueurs alignés sur les feuilles de match, que sur des incitations et des pénalités financières, la réforme appliquée à compter de la saison prochaine prévoit, pour la première fois, des retraits de points (de 2 à 10 points au démarrage de la saison suivante). Les incitations financières pour les clubs qui dépassent la moyenne de 14 JIFF sur leurs feuilles de match seront maintenues (jusqu'à 600 000 euros).

C'est une évolution majeure dont les bénéficiaires se mesureront dès la saison prochaine.

SOUTIEN A LA FORMATION

La formation est essentielle. C'est pourquoi dans son plan stratégique, la LNR propose une réforme en profondeur des indemnités de formation (la RIF).

C'est un dispositif ambitieux qui va permettre de reverser chaque année aux clubs amateurs 1 million d'euros pour leurs actions de formation. Potentiellement, c'est entre 400 et 500 clubs amateurs qui sont concernés.

Ce dispositif est simple. Tout club qui signe un contrat professionnel reversera pendant 7 ans des indemnités de formation à tous les clubs, professionnels ou amateurs, qui ont contribué à la formation du joueur.

En ce qui concerne les joueurs en provenance de fédérations étrangères, une indemnité sera versée par les clubs dans un fond consacré à la formation.

Ce dispositif est aujourd'hui totalement opérationnel et peut être mis en œuvre dès l'accord de la FFR.